

Information concernant le risque de feux de forêts

La Commune d'Ailhon figure au nombre de celles soumises au sein du département à un risque très fort de feux de forêt.

Défini comme un incendie atteignant une formation forestière organisée ou spontanée, des zones boisées (friches, maquis, garrigues) d'une surface d'un seul tenant supérieure à un hectare, la possibilité de survenue est à craindre de manière croissante dans les années à venir.

La loi du 25 novembre 2021 nous impose la rédaction d'un Plan Communal de Secours. Nous concernant, il est tout particulièrement dédié au risque FEUX DE FORÊT, de par l'étendue, la structure, la vulnérabilité du massif forestier.

Consultable en Mairie, son but est d'anticiper l'organisation, la préparation, la mise en œuvre des outils opérationnels dont dispose la Commune, en cas de survenue d'un événement majeur afin de protéger la population et ses biens.

Y sont regroupés l'ensemble des documents relatifs à l'information, l'accompagnement et la protection de la population.

Il précise

les modalités d'alerte et les consignes de sécurité, les moyens disponibles, devant être mis en œuvre, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection, les mesures d'accompagnement de la population.

Concernant la conduite à tenir en cas de survenue d'un tel incident de grande ampleur, les consignes suivantes vous sont et seront régulièrement rappelées, figurant en outre en bonne place sur le site de la Mairie : Les conduites à tenir :

Avant

Débroussailler 50 mètres autour de sa maison et de toute installation (abri jardin, garage...)

Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, toiture
Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, méta pompes, tuyaux).

Repérer les chemins d'évacuation, abris.

Pendant

En cas de départ de feu, informer les pompiers avec calme et précision.

Dans la nature

S'éloigner de l'axe du feu et des fumées le plus rapidement possible.

Se manifester auprès des services de secours

En cas de présence de fumée, respirer dans un linge humide.

En cas de front de flamme (pas de visibilité), en voiture, ne pas sortir du véhicule et fermer les fenêtres et les aérateurs.

Une maison bien protégée est le meilleur abri

N'évacuer que sur ordre des autorités, les habitations offrent plus de sécurité que la route.

Ouvrir le portail du terrain; fermer et arroser volets, portes et fenêtres; replier les bâches et stores; occulter les aérations avec des linges humides.

Rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après.

Garer les véhicules contre la maison à l'opposé de la venue du feu.

Fermer les bouteilles de gaz (éloigner celles qui sont à l'extérieur).

Enlever les éléments combustibles (linge, mobilier PVS, tuyaux).

Après

Sortir protégé (chaussures et gants cuir, vêtements coton, chapeau...)

Éteindre les foyers résiduels sans prendre de risques inutiles.

Inspecter votre habitation (braises sous les tuiles), surveiller les reprises.

Informez les services de secours d'éventuelles difficultés lorsqu'ils sont à proximité.